

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 - 2021**

**Master
Sciences du médicament
et des produits de santé**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 22 septembre 2020

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention

COUDERT Pascal, Pascal.COUDERT@uca.fr

Contact en scolarité

Service de la formation – Pôle Master/Licence

scolarite.master.medpha@uca.fr

Stages

En M1 : à partir du mois d'avril, stage de 7 semaines minimum

En M2 : à partir du mois de janvier, stage de 5 mois minimum

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la seconde chance.

Evaluation des connaissances

Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

En cas d'absence justifiée à l'évaluation continue, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant.

L'absence injustifiée à l'évaluation continue vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance pour valider la formation.

Accès à la salle d'examen

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Modalités de compensation

Compensation intégrale

Maquettes de la formation :

Crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : Selon l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire local ou national et, en application de directives ministérielles déterminées en conséquence, des examens initialement prévus en présentiel dans les maquettes d'évaluation des contrôles des connaissances et des compétences pourront être organisés à distance. Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves.

Tableau 1 : MASTER M1 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE - Semestre S1 (30 crédits)

UE Mise à niveau 1 ou 2 + 4 UE OBLIGATOIRES (F1 à F4) + UE AU CHOIX
O1 ou O2/O3

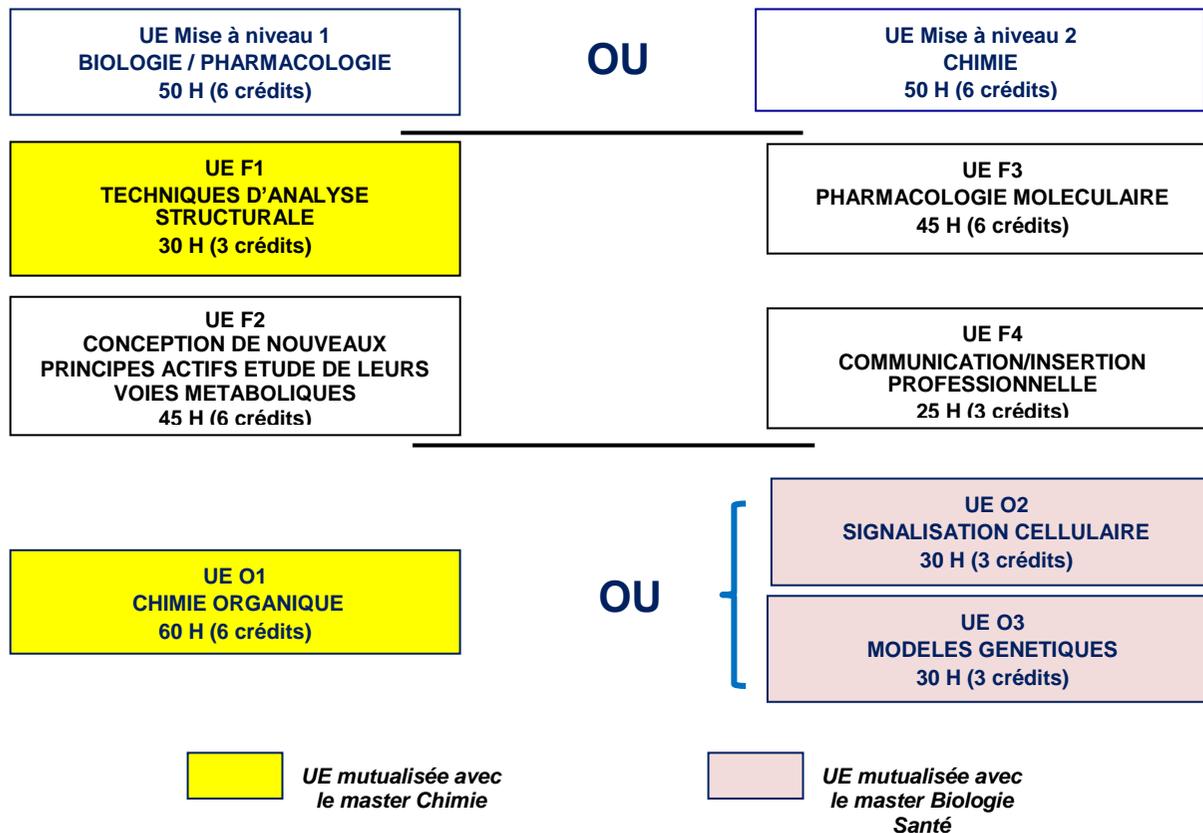


Tableau 2 : MASTER M1 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE Semestre S2 (30 crédits)

5 UE OBLIGATOIRES (F5 à F9) + 3 UE AU CHOIX (O4 à O13, UE autre master)

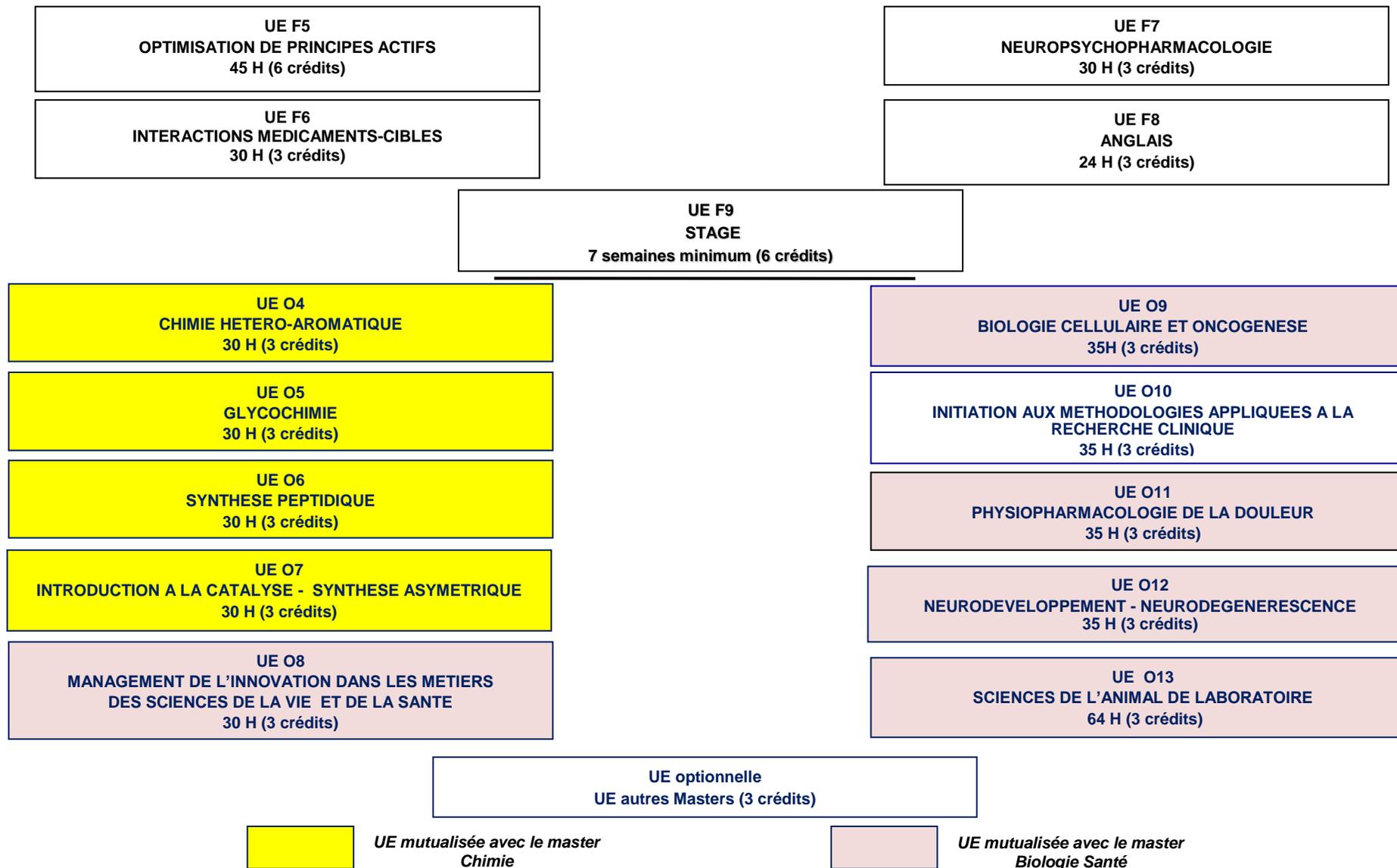
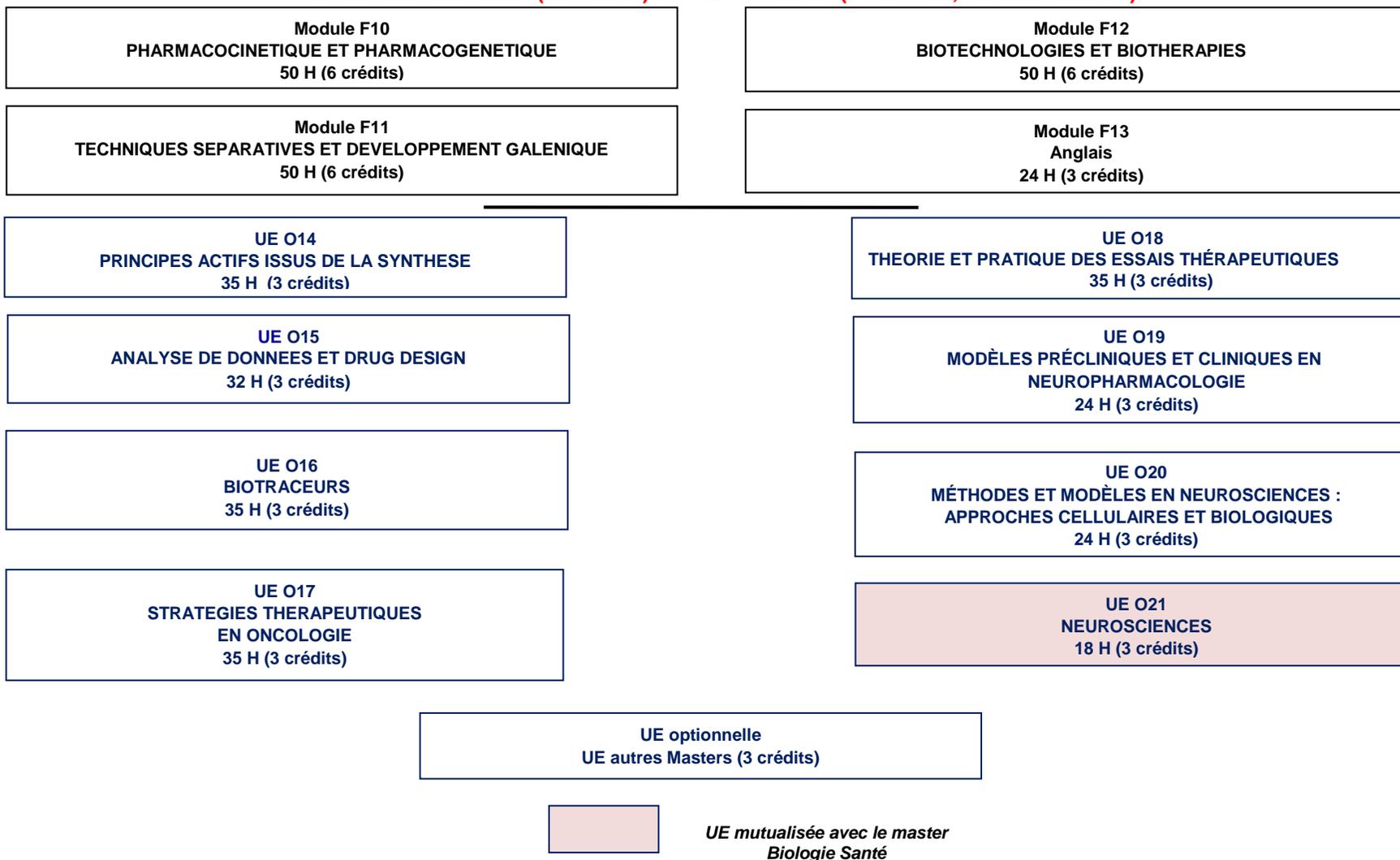


Tableau 3 : MASTER M2 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE Semestre S3 (30 crédits)

4 UE OBLIGATOIRES (F10 à F13) + 3 UE AU CHOIX (O14 à O21, UE autre master)



**Le M2-S4 correspond à un stage de 5 mois minimum
(UE F14 – 30 crédits)**

MASTER mention : Sciences du médicament et des produits de santé

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Mise à niveau 1 Biologie/pharmacologie	6	EvC		2*	O	10min	2	O	10min	1	O	10min
UE 2 : Mise à niveau 2 Chimie	6	EvC		3*	E	3h	3	O	3h	1	O	1h
UE F1 : Techniques d'analyse structurale	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE F2 : Conception de nouveaux principes actifs	6	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE F3 : Pharmacologie moléculaire	6	EvC+EvT	20/80	3	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE F4 : Communication/Insertion professionnelle	3	EvC	5%A 95%O	2*	A+O		2	E+O	1h	1	E	1h
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 1)												
UE O1 : Chimie organique	6	EvC+EvT	30/70	3*	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h
UE O2 : Signalisation cellulaire	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE O3 : Modèles génétiques	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Chimie

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

A : Epreuve écrite et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

UE O1 : Chimie organique : si les TP (hors modélisation) ne peuvent pas avoir lieu, l'EvC correspondra à 1 écrit et 1 oral (E + O) avec un rapport EvC/EvT de 25/75.

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE F5 : Optimisation de principes actifs	6	EvC+EvT*	25/75	3	TP+E	1h30	2	TP+E	1h30	1	E	1h30
UE F6 : Interactions médicaments-cibles	3	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE F7 : Neuropsychopharmacologie	3	EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE F8 : Anglais	3	EvC*	50/50	2	E+O	2h + 1h	1	O	20 min	1	O	20 min
UE F9 : Stage	6				M+S	30 min		M+S	30 min	-	-	-
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 2) :												
UE O4 : Chimie hétéro-aromatique	3	EvC+EvT*	20/80	3	TP+E	1h30	2	TP+E	1h30	1	E	1h30
UE O5 : Glycochimie	3	EvC+EvT*	25/75	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h
UE O6 : Synthèse peptidique	3	EvC*+EvT	50/50	3	TP+O+E		2	TP+O+E		1	E	2h
UE O7 : Introduction à la catalyse - Synthèse asymétrique	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE O8 : Management de l'innovation	3	EvT		1	A		1	E	2h	1	E	2h
UE O9 : Biologie cellulaire et oncogénèse	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE O10 : Initiation aux méthodologies appliquées à la recherche clinique	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE O11 : Physiopharmacologie de la douleur	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE O12 : Neurodéveloppement - Neurodégénérescence	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE O13 : Sciences de l'animal de laboratoire	3	EvC+EvT*	35/65	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Chimie

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

A : Epreuve écrite et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE O4 : Chimie hétéro-aromatique : en cas de situation sanitaire ne permettant pas de faire les TP, l'évaluation se ferait uniquement sous la forme d'un examen terminal écrit.

UE O6 : Synthèse peptidique : Si les TP ne peuvent avoir lieu, la part de l'examen terminal sera de 75% et la part du contrôle continu sera réduite à 25% (épreuve orale à distance uniquement).

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE F10 : Pharmacocinétique et pharmacogénétique	6	EvC*+ EvT	25/75	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1 ou 2	O*+E	2h
UE F11 : Techniques séparatives et développement galénique	6	EvC*+ EvT	35/65	3	TP+O	3h + 15 min	2	O	20 min	1	O	20 min
UE F12 : Biotechnologies et biothérapies	6	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE F13 : Anglais	3	EvC*	50/50	2	E+O	2h + 1h	1	O	20 min	1	O	20 min
UE AU CHOIX (se reporter au tableau 3)												
UE O14 : Principes actifs issus de la synthèse	3	EvT		1	E	2h30	1	E	2h30	1	E	2h30
UE O15 : Analyse de données et drug design	3	EvC*		2	M+O	40min	2	M+O	40min	2	O	40min
UE O16 : Biotraceurs	3	EvC*+ EvT	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O17 : Stratégies thérapeutiques en oncologie	3	EvC*+ EvT	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O18 : Théorie et pratique des essais thérapeutiques	3	EvC*+ EvT	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O19 : Modèles précliniques et cliniques en neuropharmacologie	3	EvC*+ EvT	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O20 : Méthodes et modèles en neurosciences	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE O21 : Neurosciences	3	EvT		1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

O* : F10 : Pharmacocinétique et pharmacogénétique : un oral sera organisé en Seconde chance si l'étudiant n'a pas eu la moyenne à l'Evaluation Continue

Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance **	
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE F14 : Stage	30				M+S	30 min		M+S	30 min		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

**** Les mémoires et soutenances de stage ne font pas l'objet d'une deuxième session.**